



VILLE DE SOLLIES PONT

# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 21 mars 2019

| NOMBRE DE MEMBRES          |                |                             |
|----------------------------|----------------|-----------------------------|
| Afférents<br>Au<br>Conseil | En<br>exercice | Ont pris<br>part au<br>vote |
| 33                         | 33             | 33                          |

**Date de la convocation**  
14 mars 2019

**Date d'affichage**  
14 mars 2019

**Objet de la délibération**  
*Pôle services techniques –  
Commande Publique –  
Adhésion de la commune de  
Montferrat au syndicat  
intercommunal varois d'aide  
aux achats divers (SIVAAD)*

Vote pour à l'unanimité

**POUR : 33**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un mars deux mille dix-neuf, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Quiétude, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

**Étaient présents :**

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, BOUBEKER Patrick, LAKS Joëlle, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, CHAUCHE Dalel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, BESSET Monique, LAUNAY Michel, SOLDANO Florence, ROYET Pierre, GRISOLLE René, LACOURTE Gérard, MAESTRACCI Sylvie, LAGIER Laure.

**Procurations :**

CAPELA Marie-Pierre donne procuration à RAVINAL Danièle,  
LUNGERI Carine donne procuration à ROYET Pierre,  
MAIRESSE Aude donne procuration à GRISOLLE René.

**Absents :**

Aucun.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Par délibération en date du 20 septembre 2018, le conseil municipal de la commune de Montferrat a adopté les statuts du syndicat et a décidé d'adhérer au syndicat intercommunal varois d'aide aux achats divers (SIVAAD)

Par délibération en date du 16 janvier 2019, le comité syndical a accepté la demande d'adhésion de la commune de Montferrat en application de l'article 14 de ses statuts.

Conformément à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le syndicat intercommunal varois d'aide aux achats divers (SIVAAD) demande de présenter la demande d'adhésion de la commune de Montferrat au conseil municipal pour approbation.

\*\*\*\*\*

VU le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.5211-18 ;

VU les statuts du syndicat intercommunal varois d'aide aux achats divers et notamment son article 14 ;

VU la délibération de la commune de Montferrat en date du 20 septembre 2018 adoptant les statuts et l'adhésion au SIVAAD,

VU l'avis du comité syndical du SIVAAD en date du 16 janvier 2019 acceptant la demande d'adhésion de la commune de Montferrat,

VU le courrier du SIVAAD en date du 1<sup>er</sup> février 2019 demandant à la commune SOLLIÉS-PONT de délibérer sur l'adhésion de la commune de Montferrat au sein du syndicat intercommunal varois d'aide aux achats divers (SIVAAD) en qualité de commune,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

**à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants**

- **ACCEPTE** l'adhésion de la commune de Montferrat au sein du syndicat intercommunal varois d'aide aux achats divers (SIVAAD) en qualité de commune.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs  
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON  
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 25 MARS 2019  
et publication ou notification du 27 MARS 2019